

SUBSIDES POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE LUXEMBOURGEOISE

Permettre à l'entreprise de récupérer une partie des frais liés à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise de ses salariés.

Objet

Permettre à l'entreprise de récupérer une partie des frais liés à l'apprentissage de la langue luxembourgeoise de ses salariés.

Bénéficiaires

Entreprise du secteur privé légalement établies au Luxembourg.

Conditions

Faire appel à un organisme de formation agréé.

Montant

Il n'est pas possible de préciser le montant exact de la subvention, comme ce montant est calculé en fonction du nombre d'entreprises candidates ainsi que des frais en présence.

Les frais éligibles se composent des **frais de formateur** et des **frais de matériel didactique**.

Délais

Une demande est à adresser au **Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire** après le **projet de formation** en question.

Autorités compétentes et liens utiles

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire

<https://mteess.gouvernement.lu/>

www.lifelong-learning.lu

Dernière mise à jour: 21 février 2020

Contacts

Retrouvez toutes nos aides aux entreprises sous
<https://www.yde.lu/aides/aides-aux-entreprises>